



Le TriviCourtois

n°24 Le journal municipal de la commune de Saint-Trivier-de-Courtes - Avril 2023



Le mot des élus

Alors que le printemps, déjà précoce en ce début d'année va contribuer à l'éclosion des premiers bourgeons, les travaux sur le clocher prennent corps en son sein, ce qui va durer encore de nombreux mois avant de retrouver l'édifice comparable à l'original. Nous, élus de Saint-Trivier-de-Courtes, sommes à votre service pour toujours soutenir les projets qui contribuent à donner une dynamique positive à la commune et ses habitants qui sont désormais plus nombreux de 30 au moins par rapport au dernier recensement de 2017, et dont le vivre ensemble du mieux possible est au cœur de nos préoccupations. Il ne vous aura pas échappé que le changement climatique se faisant de plus en plus sentir, nous serons amenés à prendre des mesures visant à réduire notre consommation, telles que le passage aux ampoules LED pour l'éclairage du village. De nouveaux commerces arrivent quand d'autres partent, souhaitons-leur à toutes et tous bonne chance. Il y a de beaux projets qui vont consteller le futur de Saint-Trivier, nous en reparlerons dans le courant de l'année.

Le mot du Maire

Chères Trivicourtoises, chers Trivicourtois

Début janvier, nous avons pu nous réunir pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Nous avons manqué ce rendez-vous deux années de suite et cela m'a fait chaud au cœur de vous retrouver si nombreux pour partager ce moment de convivialité. Je vous remercie, car ce moment de partage entre élus et habitants est très important. Il faut bien dire que les deux premières années de ce début de mandat furent très singulières. Combien de fois avons-nous été privés d'importantes occasions d'échanges, de nos traditionnels grands rassemblements officiels... contre vent et marée, contre Covid et confinement, nous avons pourtant tout fait pour maintenir la vie associative, culturelle et sociale... Depuis 2020, la conjonction de crises, sanitaire, puis géopolitique et économique, a fragilisé, je le sais, nombre de nos familles. Pourtant, au milieu de nos incertitudes, de belles dynamiques sont venues nous révéler le meilleur. Tout cela n'a été possible que grâce à l'investissement de certains d'entre vous, professionnels ou bénévoles. Qu'ils en soient une nouvelle fois remerciés !

Maintenir le cap que nous nous sommes fixé, malgré les contraintes budgétaires est un sacré défi ! Mais, autour de moi, l'équipe municipale est forte, déterminée et résiliente ! Nos agents municipaux, en grands professionnels, sont motivés, engagés et imaginatifs ! En 2023, nous nous adapterons, comme nous l'avons déjà fait, avec intelligence et flexibilité, à cette conjoncture si difficile ! Il suppose de faire des choix, parfois délicats, recentrés sur le nécessaire. Il nous rappelle que nous vivons sur une planète dont les ressources ne sont pas infinies. Il nous offre aussi la chance de revenir à l'essentiel. Pour rappel, l'objectif fixé par le gouvernement, est de réduire les consommations en gaz et électricité dans les bâtiments tertiaires de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050. Je le dis avec solennité : cet effort s'impose à tous, et la collectivité n'en est pas exemptée. Pour 2023, l'équation financière ne sera pas simple. Elle se traduira par de nécessaires orientations et exigera beaucoup de souplesse. Il nous appartient à tous, ensemble, de faire de St-Trivier une commune ouverte aux autres, active et attractive, attachée à son histoire et à son identité.



Travaux

Rénovation du collège

Après 8 mois de travaux, la rénovation énergétique du collège est terminée. L'ensemble du bâtiment a fait peau neuve non seulement à l'extérieur avec la modernisation des façades et des fenêtres mais également à l'intérieur avec la pose de faux plafond pour une meilleure qualité acoustique.



De plus, toutes les salles sont maintenant équipées de détecteur C.O dans le but d'améliorer la qualité de l'air.

Route des Brosses et route de Roujus

La route des Brosses relie la route de Curciat à la commune de Vernoux. Régulièrement, la commune est obligée de refaire une partie de la chaussée, surtout vers les bois, car le passage régulier de véhicules lourds crée des ornières et des déformations conséquentes. Il a été décidé de limiter le tonnage des véhicules sur cette voie à 6T500 à partir de la CUMA. La voirie communale doit être protégée au maximum afin de ne pas pénaliser le budget. La route des Brosses restera ouverte aux engins agricoles.

La route de Roujus sera également limitée à 6T500 à partir de la station d'épuration. La signalisation appropriée sera mise en place à hauteur de la déchèterie pour la route de Roujus et au début de la route des Brosses, route de Curciat. La société AVIBRESSE sera avertie de ces interdictions afin qu'elle puisse les signaler à ses prestataires.



La voie verte

La voie verte, appelée « La Traverse » est arrivée jusqu'à notre commune fin 2021.

Elle débute dans le jardin de la résidence Docteur Perret et se termine pour le moment à ATTIGNAT, sur le lieu-dit Vacagnole.

Avec son revêtement lisse, son parcours balisé et sécurisé, c'est l'idéal pour les balades en famille, à travers le bocage Bressan, à vélo, trottinette, rollers, ou bien tout simplement à pied.

Le revêtement bitumé de la Voie Verte permet aux personnes à mobilité réduite de profiter pleinement de cette « promenade ». La voie verte est interdite aux véhicules motorisés (sauf pour les secours, véhicules d'entretien et ayants droit).

Plus tard, cette voie verte sera prolongée jusqu'à Bourg-en-Bresse. Pour les sportifs, et ceux qui aiment les balades dans la nature, vous pouvez déjà rejoindre JAYAT [11 km], voire pour les plus courageux ATTIGNAT [24 km].

Cette voie est également équipée de bancs et de panneaux d'affichage à intervalles réguliers avec des informations sur le territoire, mais également de la signalisation permettant de se diriger.



Idéal pour les balades en famille

Enfin, à la demande de notre ancien Maire, Michel BRUNET, Grand Bourg Agglomération a également installé des sanitaires ainsi qu'une table de pique-nique vers le « triangle des écoles » à Saint-Trivier-de-Courtes.

Focus sur...

INSTALLATION D'ANTHONY FELIX



Après 22 ans passés à la CUMA [Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles] de Saint-Trivier, Anthony Félix s'est installé à son compte sous le nom de SARL FELIX AGRI TP, 383 route des Brosses à Saint-Trivier. Il vient également d'acquérir une parcelle de terrain, route des Brosses, pour stocker son matériel. Il a repris à son compte l'activité terrassement de son ex-employeur avec un équipement de 2 pelleteuses de 15 tonnes (une neuve, d'une mini pelle), d'un porte-char, d'une benne TP de grande contenance, d'un tracteur et d'un rouleau compacteur de 2,5 tonnes. Il répond à la demande des agriculteurs, des entreprises, des collectivités et des particuliers. **Vous pouvez le joindre au 06 46 29 06 99.** Nous lui souhaitons une bonne réussite dans son installation.

INSTALLATION D'UNE SAGE-FEMME



Cathy CANIVET est installée depuis le début de l'année au pôle santé de la Poype, 200 route de Chalon. Originnaire de la région grenobloise, elle est arrivée en Bresse en 1999 par ses études car elle est diplômée de l'école de Bourg-en-Bresse. Elle a travaillé à la maternité

de Mâcon de 2003 à début 2023. Elle assure différentes consultations : suivi de grossesse, préparation à la naissance (classique et hypnose), entretiens pré et post natals précoces, rééducation périnéale, suivi gynécologique de prévention et contraception. Elle peut également effectuer des consultations d'hypnose en lien avec son domaine de compétences. Elle se déplace à domicile pour la surveillance de grossesses dites « pathologiques » [sur prescription du médecin] et les retours à domicile après séjour à la maternité. Ses jours et horaires d'ouverture sont :
Lundi 9h15-19h
Mardi 8h30-16h
Jeudi 8h30-19h
Vendredi 8h30-14h
Vous pouvez la joindre sur DOCTOLIB ou au **06 34 62 70 93** et par mail cathy.canivet.sf@gmail.com
Nous lui souhaitons la bienvenue.

OUVERTURE D'UN CABINET DE SHIATSU

Depuis le début du mois de janvier, Marieke LEPAPE a ouvert son cabinet de médecine traditionnelle japo-



naise en lieu et place de l'ancien salon de coiffure Coiffela, situé 25 Grande Rue. Elle reçoit du lundi, mardi, jeudi et vendredi sur rendez-vous au 23 Grande rue à Saint-Trivier, téléphone **06 22 84 31 68.** Nous lui souhaitons la bienvenue.

PCZ RÉNOV

L'entreprise PCZ Rénov, spécialisée dans la couverture zinguerie, petite maçonnerie et taille de pierre, est implantée sur la commune de Saint-Trivier-de-Courtes depuis 5 ans. Olivier



FLECHON, son gérant, est diplômé de BP de tailleur de pierre en monument historique et d'un titre de couvreur zingueur. Passionné d'histoire, la restauration de bâtiments est devenue son quotidien. L'auto-entreprise va passer en EURL dans le courant de l'été 2023. L'achat d'un bâtiment typiquement bressan à la Baisse sur la route de Vesours, permettra après restauration, l'implantation de son atelier.

Vous pouvez contacter Olivier FLECHON au 06 86 00 73 85 ou par courriel pczrenov@orange.fr.

DOCTEUR PATRICIA FAUQUIER

Depuis le 9 janvier 2023, le Dr Patricia FAUQUIER est installée au Pôle Santé de la Poype, 200 Route de Chalon à Saint-Trivier-de-Courtes. Vous pouvez la joindre soit sur DOCTOLIB ou au **04 74 23 04 36.** Son cabinet est ouvert les lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30 et le samedi de 8h30 à 12h30. Le mardi, son jour de fermeture, est consacré aux visites à ses anciens patients âgés résidant à Oyonnax.



Elle travaille en collaboration avec le docteur Sylvie FAYE PASTOR, elle a accès à tous ses dossiers patients. Elle est satisfaite de l'accueil réservé par ses confrères et les élus. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Quelques rappels...

→ Images caméras

On nous demande régulièrement de voir les images de nos caméras pour plusieurs raisons : casse de rétroviseur, accident, etc.

Nous vous rappelons que seules les forces de l'ordre [police nationale, gendarmerie] peuvent visionner les images, avec une réquisition. Nous ne pouvons donc accéder à aucune demande de la part des particuliers surtout si celles-ci ont un rapport avec une recherche de preuves.

→ Urbanisme

Vous devez **obligatoirement** déposer une Déclaration Préalable [moins de 20 m²] ou un permis de construire [plus de 20 m²] si vous avez l'intention d'effectuer des travaux chez vous. Vous ne pouvez pas faire des réparations ou des constructions sans l'autorisation du service Autorisation du Droit du Sol [ADS]. La loi interdit et punit sévèrement les personnes qui effectuent les travaux sans déclaration ou permis de construire et qui ne respectent pas les règles du Code de l'Urbanisme. **Votre dossier peut aller jusqu'au Procureur de la République qui peut demander la déconstruction de ce qui a été fait, alourdie d'une amende conséquente.**

Le service Urbanisme de la mairie est à votre disposition sur rendez-vous pour vous aider à monter votre dossier si vous rencontrez des difficultés.

→ Propreté

Nous constatons de plus en plus souvent **un manque de civisme en ce qui concerne la propreté de nos rues et espaces publics.** Outre les déjections canines et autres, ce sont des cendriers vidés dans les caniveaux, des masques jetés dans la rue alors que nous avons installé des bacs récupérateurs, des canettes dans les espaces verts ou dans les jardinières... Nous vous rappelons que les **chiens doivent être tenus en laisse** et ne doivent pas courir dans les espaces verts ni dans les propriétés environnantes pour ne pas les souiller de leurs déjections. Un travail de surveillance



est en cours afin d'éradiquer ce fléau et un arrêté a été pris afin de pouvoir verbaliser (**arrêté municipal du 23 février 2022**). Des **distributeurs de sacs** et des poubelles ont été installés dans plusieurs endroits de la commune. **Merci de les utiliser**, le chien ne peut pas ramasser, le maître de l'animal si !

Nous faisons le maximum afin que notre village reste propre, nos agents nettoient régulièrement. **N'oubliez pas que le temps passé à nettoyer, c'est l'argent du contribuable qui est utilisé.** C'est le devoir de chacun de respecter leur travail, de maintenir la propreté afin que Saint-Trivier reste un village agréable.

→ Terrain multi-activités sportives

Ce terrain, situé vers le nouveau lotissement du Champ de La Jeanne, est mis à la disposition de tous. **Tous les véhicules** (vélos, scooters, motos, etc.) **y sont interdits** comme le signalent les panneaux apposés sur les portails. Malgré cela, il nous est signalé régulièrement des personnes qui se moquent des règlements et qui passent outre ces interdictions. Vélos sur les pelouses et sur la piste d'athlétisme, scooters sur les terrains de jeux, etc. Des infractions qui pourraient coûter aux contrevenants car Grand Bourg Agglomération, à qui appartient ce terrain, a fait installer des caméras pour constater les incivilités. **Il serait dommage que ce lieu, ludique et fréquenté, soit interdit par la faute de quelques personnes** qui ne cherchent qu'à nuire. Nous comptons sur l'implication de tous pour respecter et faire respecter la bonne utilisation de ce stade.

→ Écoles

Nous constatons de plus en plus que les **règles de stationnement ne sont plus respectées** aux abords de l'école primaire et du Pôle Petite Enfance. Des plaintes nous parviennent régulièrement de la part des enseignants. Certaines personnes n'hésitent pas à stationner à l'emplacement des bus et cela crée des situations difficiles à gérer. Il y a une signalisation en place et il faut la respecter ! Si toutes les places de parking sont occupées, les parents qui amènent leurs enfants à l'école **peuvent se garer dans la voie qui mène au lotissement**. Il y a juste la rue à traverser et il y a un passage piétons pour cela. La gendarmerie et notre Agent de Surveillance de la Voie Publique [ASVP] sont chargés de faire respecter la signalisation et de verbaliser les contrevenants.

Nous vous remercions de faire preuve de civisme en évitant le « stationnement sauvage » qui peut être cause d'accident.

→ Élagage

Il est demandé aux propriétaires de terrains en bordures de voiries d'élaguer régulièrement les haies et les arbres qui bordent ces voies (voie verte, chemin ruraux, routes...). En effet, en cas d'accident causé par des chutes de branches ou arbres, ces propriétaires sont responsables et peuvent être poursuivis. Récemment deux arbres sont tombés sur la voie verte, sans blesser fort heureusement, les promeneurs qui passaient à proximité. Nous vous rappelons que ce n'est pas à la commune d'élaguer les arbres et haies sur les terrains privés riverains de la voirie.

→ Dépôt de déchets

De plus en plus souvent, des cartons, sacs de gravats et autres déchets sont déposés vers les conteneurs Point d'Apport Volontaire (P.A.V). Nos agents doivent régulièrement perdre du temps pour les récupérer et les emporter en déchèterie. Nous avons la chance à Saint-Trivier d'avoir une déchèterie qui accepte tous les déchets. Elle est ouverte trois fois par semaine à

Nouvel agent à la Résidence autonomie La Grange Pourret



Depuis le premier février 2023, Corinne BRUNET remplace Béatrice PUGET qui a souhaité un détachement pour raisons personnelles. Corinne est chargée de l'entretien de la Résidence [communs et extérieurs] et de l'animation auprès des résidents [café caouette, jeux divers, balades...]. Elle a pris facilement ses marques, connaissant très bien nos résidents car intervenant auprès de certains d'entre eux dans le cadre de son précédent emploi, l'ADMR.

Dans cette résidence, 3 logements sont encore disponibles. Pour rappel, dans le prix du loyer sont compris le chauffage, l'électricité et l'eau.



Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie au 04 74 30 70 32 ou par courriel mairie@stdc.fr

des heures compatibles avec l'emploi du temps de chacun : lundi de 14h-18h, mercredi de 14h-18h et samedi de 9h-12h et de 14h-18h.

Tout débris laissé n'importe où, du chewing-gum jeté au sol au tas d'ordures déversé dans un coin, est passible d'une contravention de 3^e classe chiffrée à 68 euros (180 euros de majoration hors délai). Et on passe à la 5^e classe (jusqu'à 1 500 euros) si le dépôt sauvage est réalisé à l'aide d'un véhicule.



Actualités

Parade musicale déguisée pour le 20^e anniversaire de l'EMPB

Parade musicale et déguisée dans le village, le samedi 27 mai 2023

En 2023, l'**École de Musique de la Plaine de Bresse (EMPB)** fête ses 20 ans. Pour cet événement, le conseil d'administration de l'association et son équipe pédagogique ont décidé d'organiser une parade musicale et déguisée dans le village de Saint-Trivier-de-Courtes, le samedi 27 mai 2023.

Cette fête se déroulera sous la forme d'un **défilé de trois harmonies dans les rues du village** et des **moments musicaux, sur plusieurs sites** (théâtre de verdure, esplanade du petit tour, parking du foyer logement, city stade et rond-point de la Grenouille).

L'association a invité les écoles de toute l'ancienne Communauté de Communes de Saint-Trivier-de-Courtes ainsi que les trois harmonies à l'origine de la création de l'EMPB. Le professeur de formation musicale, Mme Aude BOURGEOIS, a débuté le 12 janvier des interventions hebdomadaires auprès des élèves d'école primaire de Saint-Trivier-de-Courtes, Saint-Nizier-le-Bouchoux et

Cormoz afin de préparer avec ces écoliers une batucada. 5 classes au total participeront à l'ouverture et fermeture de cette parade musicale déguisée. Celle-ci se déroulera de 16h à 18h30. Elle se terminera à l'Espace de la Carronnière avec des jeux pour les enfants entre 18h30 et 20h.

L'École de Musique de la Plaine de Bresse tiendra une buvette sous la halle de la Carronnière dès 18h30 et 3 food-trucks seront en place autour de la halle pour la restauration.

2 magasins de musique viendront présenter leurs instruments sous des chapiteaux montés au bout de la halle.



Contact de l'association :
ecoledemusiqueplainedebresse@gmail.com

Recherche correspondant local

Le journal LE PROGRES recherche un correspondant local pour Saint-Trivier-de-Courtes.

Il s'agit d'une activité de complément, non salariée, mais rémunérée. Elle nécessite de la disponibilité, beaucoup de curiosité et une grande ouverture d'esprit sur tous les aspects de la vie locale. Elle peut convenir, par exemple, à des parents au foyer, des étudiants, des salariés, des enseignants ou des retraités.

Vous avez le sens de l'écriture et de l'image ? Vous habitez sur place, possédez un moyen de locomotion, un appareil photo numérique et un ordinateur connecté à internet ?

Adressez un courrier de motivation par mail à : lproubourg@leprogres.fr

Pour notre planète, réduisez vos déchets et compostez !

Grand Bourg Agglomération, vous **propose d'acquérir un composteur d'environ 400 litres**, en bois ou en plastique, contre une participation de 25 euros. Celui-ci vous sera fourni avec un seau pour trier à la maison.

Votre composteur sera à retirer auprès de l'antenne de Saint-Trivier-de-Courtes, Espace de la Carronnière, 58 route de Chalon, le mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 19h, après une prise de rendez-vous au 04-74-30-77-41.

Il suffit ensuite de vous rendre à ce rendez-vous, avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Le règlement se fera sur réception de facture de la trésorerie de Bourg-en-Bresse.

i Des questions ? Besoin d'un composteur, de conseils ?
Direction gestion des déchets : 0 800 86 10 96 (appel gratuit) ou infodechets@grandbourg.fr



La tonte n'est pas un déchet !

Depuis le 1^{er} mars 2023, Grand Bourg Agglomération n'accepte plus l'herbe issue de la tonte des pelouses dans ses déchèteries.

Dans les faits, cette herbe n'est pas un déchet, mais une ressource. Composée à 80 % d'eau, elle se dégrade rapidement et peut rendre de nombreux services pour contribuer à un cadre de vie plus vert.

Pourquoi interdire la tonte en déchèteries ?

Parce que réduire nos déchets est un impératif. Grand Bourg Agglomération a adopté son plan de réduction des déchets avec pour objectif de réduire de 30 kg par an et par habitant la quantité de biodéchets (issus de la cuisine, végétaux). L'arrêt de la collecte de la tonte est une de ces mesures.

La gestion des déchets a également un coût important qui est en hausse constante : 20 500 000 € en 2022, un million d'euros de plus estimés en 2023. Cette évolution est notamment due à l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Cette taxe est payée par l'Agglomération sur les tonnes de déchets enfouis. La fin de la collecte de la tonte devrait générer une économie annuelle de 200 000€.



Jusqu'au 1^{er} juin pour se préparer

Pour permettre aux habitants d'adapter leurs pratiques, le dépôt de la tonte sera toléré jusqu'au 1^{er} juin en déchèterie. Chacun pourra expérimenter les solutions qui conviennent.

Le mulchage

Cette pratique consiste à tondre sans ramasser. La couche d'herbe forme une protection contre la sécheresse et enrichit le sol en le fertilisant naturellement.

Le paillage

Au pied des plantes du potager, des arbustes ou des massifs, la tonte a plus d'un atout : elle nourrit la terre, réduit le développement des herbes indésirables,

Saint-Trivier-de-Courtes a une conseillère numérique



Madame Noual MAACH est à votre **service gratuitement**, pour vous accompagner dans l'apprentissage du numérique au quotidien, tous les **mercredis matin de 9h à 12h** dans la salle de réunion du premier étage de la mairie.

i Vous pouvez la contacter par téléphone au 06 26 10 99 97 ou par courriel à l'adresse suivante : n.maach@siea.fr

En 2021, l'État a lancé un plan de recrutement de 4 000 conseillers numériques sur tout le territoire français.

Quelles sont les missions d'un conseiller numérique ?

- ▶ Vous apprendre à prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette...).
- ▶ Apprendre à envoyer, recevoir, gérer les courriels.
- ▶ Apprendre les bases du traitement de texte.
- ▶ Installer et utiliser des applis utiles sur votre smartphone.
- ▶ Créer et gérer [stocker, ranger, partager] des contenus numériques.

Venez de préférence avec votre matériel : smartphone, tablette, ordinateur portable...

Ce service, gratuit pour les participants à ces ateliers numériques, coûte 400 € à la commune.

maintient l'humidité et évite l'arrosage. Elle peut être déposée fraîche sur une épaisseur de 2 centimètres. Au-delà, il est préférable de la faire sécher avant.

Le compostage

En petites quantités, la tonte peut être un élément introduit dans le composteur.

Et les autres végétaux ?

Branchages, feuilles mortes et produits issus de la taille des haies sont toujours collectés dans les déchèteries.

L'Union commerciale de Saint-Trivier-de-Courtes fait des heureux !

L'union des commerçants de Saint-Trivier-de-Courtes a organisé pour les fêtes de Noël une tombola gratuite. 1 200 euros en bons d'achats chez les 18 commerçants adhérents ont été gagnés. **32 personnes ont gagné des bons de 10 et 30 euros.**

Marie-Pierre MALIN a gagné le bon d'achat de 200 euros, Annie GAUDILLAT et Constance LACHARME les bons d'achat de 100 euros.

Une très belle initiative de la part de l'UCAST pour faire fonctionner le commerce de proximité et faire plaisir à ses clients. Une équipe dynamique et pleines d'idées...

Les prochaines animations organisées par l'UCAST auront lieu pour la fête des mères et la fête des pères.



France Service La Poste

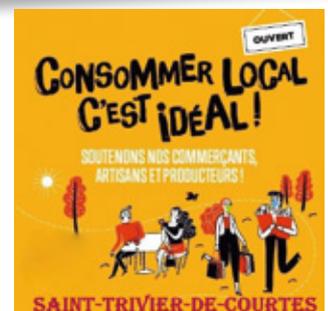
Les postiers du bureau de poste labellisé France Services de Saint-Trivier-de-Courtes sont à vos côtés pour vous guider dans vos démarches en ligne.

Depuis le 1er juillet 2021, La Poste de Saint-Trivier-de-Courtes, est labellisée France Services.

Cette labellisation permet le regroupement dans un même lieu des services de La Poste mais aussi de Pôle emploi, la CNAM, la MSA, la CAF, la CNAV, la DGFIP, et des ministères de la Justice et de l'Intérieur. Ce bureau peut ainsi accueillir les citoyens ayant besoin d'accéder aux services des partenaires via un espace numérique mis à leur disposition (ordinateur, tablette, imprimante et scanner) et bénéficier de l'accompagnement d'un chargé de clientèle spécialement formé. En complément, les clients ont la possibilité de s'entretenir avec un expert dans un espace confidentiel, en présentiel ou en visio-conférence pour réaliser leurs démarches.

LES SERVICES DU QUOTIDIEN DANS VOTRE FRANCE SERVICES DE SAINT-TRIVIER-DE-COURTES	
	MA SITUATION DE VIE CHANGE Je déclare mon changement de situation suite à une naissance ou au décès d'un proche. Je demande le RSA, la prime d'activité, une aide au logement (APL, ALF...).
	JE PRENDS SOIN DE MA SANTÉ Je demande une carte vitale, je suis mes remboursements, je télécharge une attestation de droits, je déclare un changement de situation personnelle...
	JE PRÉPARE MA RETRAITE Je souhaite bénéficier d'une simulation pour ma retraite ou être informé(e) de mes droits.
	JE DÉCLARE MES IMPÔTS Je déclare et paie mes impôts, j'accède à mes documents fiscaux, je me renseigne sur la taxe d'habitation, la taxe foncière, le prélèvement à la source...
	J'ÉTABLIS MES DOCUMENTS OFFICIELS Je fais ma pré-demande de passeport ou carte nationale d'identité, je demande ou renouvelle mon permis de conduire, mon certificat d'immatriculation...
	JE FAIS VALOIR MES DROITS Face à un litige ou conflit, je m'informe sur les procédures et sur la saisie du Défenseur des droits, je demande un extrait de mon casier judiciaire...
	JE SUIS AFFILIÉ(E) À LA MSA Je crée mon compte, je consulte mes paiements, je fais mes déclarations et demandes en ligne concernant ma santé, ma famille, ma retraite...
	JE CHERCHE UN EMPLOI Je m'inscrits/réinscrits en ligne en tant que demandeur d'emploi, j'actualise ma situation, je consulte mes paiements...

INFORMATIONS PRATIQUES
France Services de Saint-Trivier-de-Courtes 22 ESPLANADE DE LA POSTE 01560 ST TRIVIER DE COURTES
HORAIRES D'OUVERTURE Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h - 14h à 16h Fermé le Samedi
04 74 30 19 63 saint-trivier-de-courtes@france-services.gouv.fr
Merci de vous munir des pièces justificatives nécessaires et identifiants indispensables pour réaliser vos démarches.



Visitez le site de la commune
www.sainttrivierdecourtes.fr

